



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Convoqué le 10 avril 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 16 avril 2026 à 18h, à la salle François Mitterrand à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 56 (jusqu'au vote du 3^{ème} autre membre du bureau) et 55 (à partir du vote du 4^{ème} autre membre du bureau), 54 (au point 21)

ANDRIEU Gwenaël (pouvoir de GRANIER Marie), ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis, BESOMBES Julien, BORIES Anne-Marie, BOUSQUET Jean-Louis, BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CALVIGNAC Lionel, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, FOULCHE Thierry, GARCIA Patrick, GRIMAUD Hélène, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François (pouvoir de GALAN Elisabeth), KULIFAJ TESSON Mylène, LOPES Delphine, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle, RECOULES Vincent, REDO Aline, ROUTHE Jean-Paul, RUIZ Laurent, SAN ANDRES Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamila), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENAUX OCHOA Stéphanie, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel (jusqu'au vote du 3^{ème} autre membre du bureau), SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOURSEL Denis, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 3 (jusqu'au vote du 3^{ème} autre membre du bureau) et 4 (à partir du vote du 4^{ème} autre membre du bureau), 5 (au point 21)

BONFANTI Djamila (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), GALAN Elisabeth (pouvoir à KOWALIK Jean-François), GRANIER Marie (pouvoir à ANDRIEU Gwenaël), SIBRA Jean-Michel (à partir du vote du 4^{ème} autre membre du bureau), VEDEL Adeline (n'a pas pris part au vote du point 21 – intéressée par l'affaire)

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

EMERIAUD Françoise

| NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30 | | | |
|---------------------------------|----|---------------------|----|
| Titulaires en exercice | 59 | Suppléant avec voix | 0 |
| Titulaires présents | 54 | Voix délibératives | 57 |
| Délégués avec pouvoir | 3 | Membres présents | 54 |

**DELIBERATION N° 2026/04/16-21 :
DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET DU CENTRE DE
GESTION DU TARN**

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses dispositions relatives aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions relatives à l'affiliation obligatoire et volontaire des collectivités et établissements publics aux Centres de gestion,

Vu le courrier du Centre de Gestion du Tarn en date du 13 février 2026 reçu le 2 mars 2026,

Considérant la désaffiliation d'un établissement public de coopération intercommunale de l'importance de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est susceptible d'avoir des conséquences significatives sur l'équilibre des missions mutualisées assurées par le Centre de gestion ;

Considérant que cette désaffiliation pourrait fragiliser l'organisation et la solidarité territoriale entre les collectivités affiliées, notamment en matière de gestion statutaire, de prévention, de médecine professionnelle et d'accompagnement des ressources humaines ;

Considérant l'intérêt collectif des collectivités affiliées à maintenir une mutualisation des moyens et des compétences au sein du Centre de gestion,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (3 votes « contres », 2 abstentions et 52 votes « pour »),

DECIDE :


DE DONNER UN AVIS DEFAVORABLE à la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

La présente délibération sera transmise à l'autorité compétence pour suite à donner, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,
Françoise EMERIAUD**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausins-Ségala



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le